



DEPARTEMENT STAPS

GUIDE DES ETUDES 2023 / 2024

Licence STAPS 1^{ère} année

ULCO - Département STAPS

Dunkerque

Centre Universitaire de la Citadelle -
220, avenue de l'Université
59379 Dunkerque
Tél. : 03.28.23.68.32.
stapsd@univ-littoral.fr

Calais

Centre Universitaire de la Mi-Voix
Rue Ferdinand Buisson
62100 Calais
Tel : 03 21 46 36 44
stapsc@univ-littoral.fr
sophie.varenne@univ-littoral.fr

Boulogne-sur-Mer

Centre Universitaire Saint-Louis
21 Rue Saint-Louis
62200 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 99 41 25
stapsg@univ-littoral.fr
anne-charlotte.navet@univ-littoral.fr

Longuenesse

Complexe Universitaire La Malassise
Av. René Descartes
62219 Longuenesse
Tél. : 03 21 38 87 22
staps.st-omer@univ-littoral.fr

INFORMATIONS
ADMINISTRATIVES
&
PEDAGOGIQUES

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023 / 2024

Rentrée universitaire : Mercredi 6 septembre 2023
Vacances de la Toussaint : Du samedi 28 octobre 2023
au lundi 6 novembre 2023 au matin

Les examens du 1^{er} semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du **lundi 18 au vendredi 22 décembre 2023** inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Vacances de Noël : Du samedi 23 décembre 2023
au lundi 8 janvier 2024 au matin
Vacances d'Hiver : Du samedi 2 mars 2024 (après les cours)
au lundi 11 mars 2024 au matin
Vacances de Pâques : Du samedi 20 avril 2024
au mardi 6 mai 2024 au matin

Les examens du 2^{ème} semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du **mardi 13 mai au jeudi 16 mai 2024** inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les examens de rattrapage des 1^{er} et 2^{ème} semestres (session 2) auront lieu, selon le planning prévisionnel des cours, en février 2023 après la tenue du jury du 1^{er} semestre (pour les examens du 1^{er} semestre) et/ou du mardi 13 juin au vendredi 16 juin 2023 inclus (1^{er} semestre **et** 2^{ème} semestre).

Jours fériés (pour information) : Mercredi 1^{er} novembre 2023 (Toussaint)
Samedi 11 novembre 2023 (Armistice 1918)
Lundi 1^{er} avril 2024 (Pâques)
Mercredi 1^{er} mai 2024 (Fête du travail)
Mercredi 8 mai 2024 (Victoire des Alliés 1945)
Jeudi 9 mai 2024 (Ascension)
Lundi 20 mai 2024 (Pentecôte)

ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Responsabilités et coordination :

Président de l'Université du Littoral « Côte d'Opale » : M. Hassane SADOK

Directeur du département STAPS : M. Rémy HURDIEL

Pôle fonctionnel « études »

Coordination et responsable L1, pôle Calais : M. Clément DEHANDSCHOEWERCKER

Coordination et responsable L1, pôle Dunkerque : M. Eric HERMAND

Coordination et responsable L1, pôle Boulogne : Mme Emilie DIEU

Coordination et responsable L1, pôle Saint-Omer : M. Luc HEUMEL

Coordination et responsable L2 Education et Motricité : M. Fabien SUDRES

Coordination et responsable L2 Entraînement Sportif : M. Eric DEVOS

Coordination et responsable L2 Management du Sport : M. Florian LEBRETON

Coordination et responsable L2 Activités Physiques Adaptées et Santé : M. Alain BOYADJIAN

Coordination et responsable L3 Education et Motricité : M. Médéric LAPÔTRE

Coordination et responsable L3 Entraînement Sportif : M. Nicolas GUILBERT

Coordination et responsable L3 Management du Sport : M. Guillaume DUCHATEAU

Coordination et responsable L3 Activités Physiques Adaptées et Santé : M. Rémy HURDIEL

Responsable DEUST AGAPSC - Activités Aquatiques, Bien-être, Santé : M. Guillaume PAYA

Responsable DEUST AGAPSC - Football : M. Christophe LAMIRAND

Responsable DEUST Loisirs Sportifs Eco-responsables : M. Maxime PLARD

Responsables du Master STAPS A.P.A.S. : M. Pierre MOREL (Master 1) et M. Alessandro PORROCCHIO (Master 2)

Responsable du Master STAPS MEEF EPS : M. Mehdi BELHOUCBAT (M1) et M. Olivier DIEU (M2)

Responsable Agrégation interne : M. Mehdi BELHOUCBAT

Coordination Formation APS et FPP, L1-L2 : M. Eric DEVOS et M. Olivier DIEU

Référent « réussite », tutorat : M. Eric HERMAND

Référent Sciences de la vie : M. Pierre MOREL

Référent Sciences humaines et sociales : M. Florian LEBRETON

Président commission haut-niveau : M. Eric DEVOS

Pôle fonctionnel « démarche qualité »

Étudiants à besoins particuliers :

- Handicap : M. Carl KUEHN

- Haut Niveau : M. Eric DEVOS

Santé, risque psycho-sociaux, cadre de vie : M. Alessandro PORROVECCHIO

Pôle fonctionnel « Vie du département »

Relation avec FFSU et SUAPS : M. Laurent SCHIMPF

Responsable du centre d'entraînement de football féminin : M. Nicolas GUILBERT

Présidents de jury

Licence 1 : M. Eric HERMAND

Licence 2 : voir responsables des différents parcours.

Licence 3 : M. Guillaume DUCHATEAU (tous parcours)

Equipe enseignante (titulaires)

Maîtres de Conférences Universitaires (Collège B)

M. Boyadjian, M. Duchateau, M. Hurdiel, M. Kuehn, M. Lebreton, M. Dieu, M. Hermand, M. Lesné, M. Morel, M. Lebreton, M. Porrovecchio, M. Sudre.

Professeurs Agrégés et Certifiés d'E.P.S. (affectés à l'Université, collège C)

M. Devos, Mme Dieu, M. Dehandschoewercker, M. Dumez, M. Guilbert, M. Heumel, M. Lapôtre, Mme Toussaint, M. Lamirand, M. Paya, M. Schimpf, M. Plard, M. Belhouchat, M. Sudres.

Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale »

1, place de l'Yser - BP 71022

59 375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03 28 23 73 73

EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE : LICENCE 1

Site de Calais

Mme Sophie VARENNE

stapsc@univ-littoral.fr ou sophie.varenne@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 44

Site de Dunkerque

Mme Emilie PIGNATELLI

stapsd@univ-littoral.fr, 03 28 23 68 32

Site de Boulogne/Mer

Mme Anne-Charlotte NAVET

stapsbg@univ-littoral.fr ou anne-charlotte.navet@univ-littoral.fr, 03 21 99 41 25

Site de Longuenesse

Mme Audrey CANDAES

staps.st-omer@univ-littoral.fr, 03 21 38 87 22

EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE (AUTRE)

Licence 2

Tronc commun, APAS, ES, MS : Mme Sophie Varenne, stapsc@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 44

EM : Mme Pauline Ledet, pauline.ledet@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 92

Licence 3

APAS, MS : Mme Albane Bassez, albane.bassez@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 45

EM/EDS : Mme Coralie Callens, coralie.callens@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 11

ES : Mme Emmanuelle Alvarez, emmanuelle.alvarez@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 06

Master 1 et 2

APAS : Mme Albane Bassez, albane.bassez@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 45

DEUST

Eco-Tourisme : Mme Audrey Candaes, staps.st-omer@univ-littoral.fr, 03 21 38 87 22

Aquatique : Mme Sophie Varenne, sophie.varenne@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 44

Football : Mme Marie Boin, marie.boin@univ-littoral.fr, 03 21 46 36 16

POUR QUELS MOTIFS JOINDRE LE SECRETARIAT ?

- Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut-niveau (SHN) : Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié, liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), joindre les calendriers d'entraînement et de matches.
- Déclarer un accident survenu en cours (accident du travail sous 48h) ou en activité sportive du SUAPS/FFSU (Déclaration d'accident MAIF sous 5 jours).
- Demander un certificat de scolarité (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif aux transports (bus, train), sur présentation de la carte d'étudiant.
- Justifier vos absences (aux examens ou autres). Le justificatif est à présenter d'abord aux enseignants concernés par votre absence, puis à ramener au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 7 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi).
- Pour tout autre renseignement ou démarche administrative (lien avec les services de scolarité, relations internationales...), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens...

ACCIDENT DU TRAVAIL

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet d'une DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL auprès de votre secrétariat pédagogique.

Vous devez faire attester l'incident par l'enseignant responsable du cours (cité comme témoin) pour le déclarer le jour même ou lendemain AU PLUS TARD au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour rédiger la déclaration auprès de la Sécurité Sociale.

L'étudiant ou son représentant doit venir compléter cette déclaration par le certificat médical initial, ces documents seront ensuite adressés à sa sécurité sociale, qui accusera réception et indiquera à l'étudiant la prise en charge ou non de l'accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien... qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident.

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive S.U.A.P.S./F.F.S.U., en loisir ou en compétition, la démarche est la même : reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat dans les 5 jours MAXIMUM, accompagné du certificat médical INITIAL du médecin.

CET ACCIDENT N'EST PAS UN ACCIDENT DU TRAVAIL mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la SMACL) – sauf si l'étudiant a choisi l'assurance de la FFSU pour la pratique de compétition (se rapprocher de la FFSU).

POUR CHAQUE CAS (STAPS OU SUAPS FFSU), TOUTE DECLARATION EFFECTUEE HORS DELAIS NE POURRA ETRE PRISE EN CHARGE.

Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment).

Pour toute reprise anticipée, l'étudiant devra présenter un CM précisant qu'il est apte à reprendre l'(les) activité(s)

Rappel : pour un étudiant déclaré blessé et n'ayant pas été évalué dans 1 ou plusieurs APS, le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, affichée à 00/20 à la(les) matière(s) non passée(s) s'il n'y en a qu'une absence sur les 2 contrôles – sinon elle sera calculée comme une absence injustifiée (obligation de passage en 2ème session) (cf MCC).

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.

REGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) LICENCE

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiant

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée qui permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées : présentiel ou en ligne, épreuves écrites ou orales, remise de travaux ou de projets, mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;

- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

- **Compensation** : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

*** Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

*** AJAC (« Ajourné mais Autorisé à Composer »)**

Un étudiant est de droit AJAC si l'un des 2 semestres est validé.

*** Points de jury : passage en L2**

Si une seule UE est défaillante par semestre, avec une moyenne comprise entre 8 et 10 (non ABI), le jury peut accorder des points afin de monter la moyenne à 10 à cette UE et ainsi permettre la validation de l'année de L1.

*** Points de jury : AJAC**

En cas des 2 semestres défaillants : si dans un semestre, **une seule UE** affiche une moyenne entre 8 et 10, le jury peut accorder des points pour atteindre la moyenne, valider ainsi le semestre concerné et permettre le passage en AJAC.

*** Cas particulier**

Des cas particuliers peuvent être discutés en jury : circonstances exceptionnelles traversées par l'étudiant (blessures sur un semestre ou l'année entière), points accordés à une UE dont la moyenne est très proche de 10 (ex : 9,98)

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- * une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- * En cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI)	NON (ABJ)
2^{ème} chance			
<i>Epreuve de substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. spéciaux</i>	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage)	OUI	OUI	OUI

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Dans la formation STAPS, le bonus s'appliquera dans les UE 1.2 et 2.2 (Sciences de la Vie).

Important :

- * Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : total des notes divisé par le nombre de notes
- * Bonus : coefficient 1
- * La note de Bonus n'est prise en compte que si elle est supérieure à la moyenne de l'UE

3. Jurys et Résultats

- **Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation** : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en SI devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Définition du SHN : tous les sportifs inscrits sur les listes SHN du Ministère de la Jeunesse et des Sports, tous les sportifs intégrés à un Pôle (Elite, France ou Espoir) ainsi que tous les sportifs intégrés à un Centre de Formation de Club.

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Sportifs à Pratique Intensive (SPI)

Définition du SPI : tous les sportifs présentant les critères suivants :
- participer à des compétitions ou des Championnats de Niveau National (ou au plus haut niveau régional dans certains cas)
- présenter une charge d'entraînement conséquente, qui nécessite un aménagement des études (volume minimum de 4 entraînements par semaine sur le temps scolaire)
- être considérés comme des espoirs potentiels par leurs fédérations sportives, attestation à l'appui
Les commissions qui valident le statut spécifique ont lieu au début du mois d'octobre et novembre.

* Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants—salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

* Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

REGLEMENT DES APSA

Art. 1. Le présent règlement a pour but de préciser les droits et les devoirs des étudiants du STAPS de l'ULCO en ce qui concerne les TD (Travaux dirigés) relatifs à l'enseignement des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) ».

Art. 2. La présence aux TD est obligatoire et contrôlée. La présence est vérifiée (appel à chaque séance) y compris pour les étudiants dispensés sauf en cas de force majeure validé par l'enseignant (étudiant hospitalisé - alité - dans l'incapacité de se déplacer ...).

Art. 3. Les dispenses médicales tamponnées (ou autre motif officiel d'absence) doivent être présentées à l'enseignant avant d'être transmises au secrétariat pédagogique.

Art. 4. Sans motif officiel les absences seront considérées comme injustifiées (cas particulier des étudiants salariés et SHN/SPI). Si l'absence est justifiée en partie Pratique, la note de théorie pourrait être doublée.

Art. 5. Les enseignements de pratique des APSA ne font pas l'objet d'une deuxième session. Les notes obtenues en 1^{ère} session seront reportées.

Art. 6. Evaluation des étudiants blessés

- **Cas 1 :** lorsque la **blessure de courte durée**, prive l'étudiant(e) de plusieurs séances du cycle de pratique sportive mais sans empêcher son évaluation (**dispense partielle**), il peut être noté normalement entre 0 et 20 points
- **Cas 2 :** Lorsqu'une **blessure de longue durée** prive l'étudiant(e) de l'intégralité du cycle de pratique sportive et de la totalité des évaluations, l'étudiant se voit évaluer uniquement en théorie dans chaque APSA concernée (on reporte la note de théorie en sur la note pratique)

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure l'étudiant doit présenter un certificat médical de contre indication et être présent aux enseignements de pratique (sauf cas exceptionnel, avec accord de l'enseignant responsable de l'activité). Dans le cas contraire, il se verra attribuer la note pratique de 0/20. L'enseignant peut demander aux étudiants dispensés de réaliser des travaux écrits ou autres tâches lors de ces séances. Tout étudiant absent, sans justificatif médical, se voit attribuer la note de 0/20.

Art 7. Dans les 2 cas, le jury d'examen de fin de semestre, souverain, se réserve la possibilité d'étudier les notes des sportifs blessés avec attention.

LANSAD et CLES Réglementation examens

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

L1-L2-L3S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Compétences écrites évaluées	CE	PE*	Epreuve de PLE	Epreuve de PLE	PLE (40%)
Compétences orales évaluées	PO	CO*	Epreuve de PLO	Epreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	TAG (20%)

* Les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière sur chacun des sites universitaires. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent au minimum que 5 heures de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

ORGANISATION DU DEPARTEMENT STAPS INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Chaque année est divisée en 2 semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1^{ère} session, généralement en janvier et mai, puis de 2^{ème} session en juin, avec éventuellement mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau (SHN), à pratique intensive (SPI) et les étudiants salariés (effectuant 60h par mois ou 15h par semaine – sur présentation du contrat de travail), qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique. Aucun de ces trois statuts ne pourra être obtenu après le 11 novembre 2022.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (CM, TD, TP) et examens.

La 2^{ème} session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les pratiques sportives.

Toute blessure incapacitante doit donc être justifiée par un avis médical. Le jury d'examen examinera au cas par cas, les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de contrôle continu (CC) et d'une note de contrôle terminal (CT). Dans ce cas, le CC ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon suivante :

- si la note de CC est supérieure à celle du CT, alors le CC compte pour 40% et le CT pour 60%
- si la note de CC est inférieure à celle de CT, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Les notes de contrôle continu de session 1 ne sont pas conservées en session 2.

Le redoublement d'année oblige l'étudiant, à représenter les examens des modules en absence injustifiée et non acquis. Les éléments constitutifs des modules acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante (statut AJAC : « Ajourné mais Autorisé à Composer »), sur le site qui lui est affecté, mais uniquement d'une année à l'autre (L1 à L2 – L2 à L3 -> pas de L1 à L3).

Points de JURY

Des points de jury peuvent être attribués. Il n'est pas fixé de note éliminatoire.

Déroulement des examens, retard et notion de défaillance :

Calcul de la note de pratique d'une APSA (composée de deux épreuves obligatoires) : S'il y a deux notes, on fait la moyenne des deux – s'il y a un ABJ et une note, on compte l'intégralité de la seule note obtenue. Un ABJ ou ABI sur les deux pratiques oblige l'étudiant à se présenter en 2^{ème} session.

EMPLOIS ETUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2022-2023 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil ;
- le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- le monitorat ;
- les services à l'étudiant et vie étudiante.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université – rubrique « université » - « travailler à l'ULCO » – puis « emplois étudiants » - vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs, les contrats ne pouvant débiter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre maximal d'heures autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures pour l'accueil et le tutorat pédagogique et de 360h pour les autres contrats. En cas de cumul des deux catégories de contrats, l'étudiant peut percevoir au maximum l'équivalent de 360 heures payées une fois le SMIC horaire.

Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 offres sélectionnées maxi par dossier complété). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique.

Les dossiers recevables seront transmis aux référents des départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature. Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Université du Littoral « Côte d'Opale »

Direction des Ressources Humaines, Bureau du personnel BIATOSS

1 place de l'YSER - BP 71022 - 59 375 Dunkerque Cedex 1

La candidature ne sera effective qu'à compter de la réception du dossier complet à la Direction des Ressources Humaines.

En se connectant à l'application avec son identifiant et son mot de passe, l'étudiant pourra consulter le suivi de son dossier, télécharger les fiches de suivi correspondant aux emplois occupés et visualiser le calendrier de paie. Un mode opératoire de l'application est également à sa disposition : voir la procédure étudiants.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petits groupes, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire. Il concerne principalement les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. Les séances de tutorat se suivent sur la base du volontariat.

STAGES

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il récupère les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants, secrétariats pédagogiques et vice-présidents délégués – directeurs de centres de gestion universitaires. La convention doit être établie AVANT le début du stage, dans un délai suffisant, **minimum 15 jours** avant le début du stage, permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 308 heures :

* il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;

* Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1er jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà des 308 heures effectuées citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. **L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.**

Le stage de 1^{ère} année est un stage principalement d'observation impliquant 1 à 2 interventions, obligatoire pour tous (hormis les étudiants AJAC ou doublants, ayant validé le module précédemment), à effectuer au 2nd semestre et terminer avant les vacances de pâques (délai de rigueur).

Le stage peut être effectué **entre novembre 2023 et avril 2024**, sur un volume horaire total de **25 heures** minimum.

BLOCS DE COMPETENCES

Les connaissances dispensées pendant les cours permettent d'acquérir des compétences utiles à l'exercice des métiers. Vous pouvez consulter le site de la C3D STAPS, où vous retrouverez les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et les blocs de compétences (<https://c3d-staps.fr>). Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous êtes en capacité de faire.

A terme, vous devrez vérifier avec vos enseignants l'acquisition de ces compétences. L'établissement d'un portfolio est à l'étude. La maquette de la licence dans ce guide des études est complétée par la présentation des blocs de compétences. Vous retrouverez parallèlement en haut de chaque fiche du guide des études les blocs auxquels participe l'enseignement. Certaines évaluations permettent de vérifier l'acquisition de compétences issues de plusieurs cours.

CONTENUS DE FORMATION

MAQUETTE - 1^{ère} ANNEE

MATIERE	Nombres d'heures		ECTS	
	CM	TD		
1^{er} SEMESTRE	CM	TD	30	
UE1.1 Sciences humaines et sociales				
Psychologie	20		3	Si note > 10, pas de session 2
Sciences de l'éducation	15	6	3	Si note > 10, pas de session 2
UE2.1 Sciences de la vie				
Physiologie fondamentale	15	2	3	Si note > 10, pas de session 2
Analyse du mouvement	15	4	3	Si note > 10, pas de session 2
L1 S1 UE3 Connaissance et pratique APS				
UE3 1 : APSA 1		22	2	Pas de session 2 en pratique
UE3 2 : APSA 2		22	2	Pas de session 2 en pratique
UE3 3 : APSA 3		22	2	Pas de session 2 en pratique
L1 S1 UE4 Intervention par les APS				
FPP		10	2	Si note > 10, pas de session 2
Intervention / Didactique		10	1	Si note > 10, pas de session 2
L1 S1 UE5 Posture professionnelle/projet				
Projet Personnel et Professionnel		10	1	Si note > 10, pas de session 2
Institutions sportives		10	1	Si note > 10, pas de session 2
L1 S1 UE6 Méthodes, communication				
Informatique		12	2	Si note > 10, pas de session 2
Méthodologie documentaire		10	1	Si note > 10, pas de session 2
Hygiène et sécurité	4		1	Si note > 10, pas de session 2
L1 S1 UE7 Anglais				
Anglais		25	3	Si note > 10, pas de session 2
2^{ème} SEMESTRE	CM	TD	30	
L1 S2 UE 1 Sciences humaines et sociales				
Histoire	15	6	3	Si note > 10, pas de session 2
Sociologie	15	6	3	Si note > 10, pas de session 2
L1 S2 UE2 Sciences de la vie				
Anatomie	15	4	3	Si note > 10, pas de session 2
Physiologie appliquée	15	6	3	Si note > 10, pas de session 2
L1 S2 UE3 Connaissance et pratique APS				
UE3 1 : APSA 4		22	2	Pas de session 2 en pratique
UE3 2 : APSA 5		22	2	Pas de session 2 en pratique
UE3 3 : APSA 6		22	2	Pas de session 2 en pratique
L1 S2 UE4 Intervention par les APS				
FPP		14	4	Si note > 10, pas de session 2
Spécialité		24	3	Si note > 10, pas de session 2
L1 S2 UE5 Posture professionnelle/projet				
PPP		20	1	Si note > 10, pas de session 2
Unité d'ouverture (UOS)			1	Si note > 10, pas de session 2
L1 S2 UE6 Anglais				
Anglais		25	3	Si note > 10, pas de session 2

En Licence 1, les APSA sont les suivantes : Natation, Gymnastique, Course d'Orientation, Badminton, Basket-Ball, Fit'ULCO

1^{er}
SEMESTRE

UE 1.1. : Sciences Humaines et Sociales

L1 UE 1.1 Semestre 1	<p style="text-align: center;">Psychologie Domaine 1, Bloc 1, Compétence 1.2</p>
<p>Responsable : Kuehn Carl Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS</p>	
Objectifs généraux	Ce CM vise à décrire les grandes fonctions psychologiques de la motricité humaine en développement et les différents jalons de la croissance psychomotrice de la naissance à l'adolescence. Il a pour objectif d'expliquer comment le schéma corporel et l'image corporelle sont les concepts théoriques psychologiques permettant d'expliquer l'articulation de l'ensemble des dimensions de cette évolution, tout en les différenciant du sens de représentation corporelle utilisé en biologie et sociologie. L'ensemble des concepts abordés en CM permettront l'analyse de résistances ou de difficultés à s'engager dans les activités physiques et sportives.
Descriptif du Contenu	Référentiels corporels et somatotopie. Les niveaux de contrôle de l'activité motrice. Réflexes et conduites instrumentales. Intéro- et extéroception. Espaces subjectif et objectif. Postures et praxies. Tonus et clonus. Emotions et intelligence. Schéma corporel et image corporelle (Schilder, Dolto, Ajuriaguerra). Stades de développement bio-psycho-socio de l'enfant de 0 à 16 ans (Wallon). L'image spéculaire (Wallon). Le développement psychomoteur de 1 à 3 ans : locomotion et préhension. Involution de la psychomotricité : le quatrième âge.
Compétences visées	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoirs : lire et comprendre des publications de psychologie traitant des concepts du CM. - savoirs faire : construire des séances d'activité physique tenant compte des limites du développement des fonctions psychomotrices, repérer les obstacles limitant l'engagement dans les activités physiques et sportives. -savoir être : aborder les contenus du CM de la psychologie sans préjugés, se détacher de ses représentations de sens commun de la psychologie, du développement de l'enfant et de l'adolescent. <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p>Dom 6 Bloc 7.1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue</p> <p>Dom 6 Bloc 9 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer avec ses pairs</p>
Organisation pédagogique	10h CM EPDT ; enseignement inversé : veille pédagogique et rendez vous pédagogique Temps total de travail étudiant estimé : 35 h (e-learning / lectures / visios / QCM)
Modalités d'évaluation	Session 1 Contrôle Continu : QCM (20 questions 20 mn) Session 2 : QCM (20 questions 20 mn) 50% de la note enseignement Psycho
Pré-requis	Lectures recommandées ci-dessous.
Supports pédagogiques (disponibles BU)	<p>Bernard M. , « PSYCHOMOTRICITÉ », <i>Encyclopædia Universalis</i> [en ligne], URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/psychomotricite/</p> <p>Coste, J. (1994). <i>La psychomotricité</i> (5e éd. ed., Que sais-je? ; 1706). Paris: Presses universitaires de France.</p> <p>Paoletti, R. (1999). <i>Education et motricité l'enfant de deux à huit ans</i> (Sciences et pratiques du sport. Pratique et technologie). Bruxelles: De Boeck Université GM.</p> <p>Pes, J. (2007). <i>Développer la conscience corporelle chez l'enfant de 3 à 7 ans pour une éducation à la santé</i> (Collection Psychomotricité). Marseille: Solal.</p> <p>Rossant, L. (1996). <i>L'éveil psychomoteur du jeune enfant</i> (Que sais-je? ; 3141). Paris: Presses universitaires de France.</p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français.
Enseignants impliqués	M. Carl Kuehn (MCU, Psychologie), STAPS, ULR 7369 URePSSS

L1 UE 1.1 Semestre 1	Psychologie Domaine 1 Bloc 1 Compétence 1.2
Responsable : Laboratoire de rattachement :	
Objectifs généraux	Connaître les jalons du développement psychomoteur : de la constitution d'un répertoire fondamental aux transformations de ce répertoire de base. Connaître les caractéristiques du développement psychomoteur.
Descriptif du Contenu	Le développement psychomoteur de l'homme sain de la première enfance au jeune adulte. Evolution qualitative de la motricité de base. Principales fonctions psychomotrices. Troubles psychomoteurs Jeux moteurs
Compétences visées	<u>Compétence 1-2: Décrire et expliquer l'activité du pratiquant en mobilisant des connaissances en sciences humaines et sociales.</u> A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - <u>savoirs</u> : lire et comprendre des publications de psychologie traitant des concepts du CM. - <u>savoirs faire</u> : construire des séances d'activité physique tenant compte des limites du développement des fonctions psychomotrices, repérer les obstacles limitant l'engagement dans les activités physiques et sportives. - <u>savoir être</u> : aborder les contenus du CM de la psychologie sans préjugés, se détacher de ses représentations de sens commun de la psychologie, du développement de l'enfant et de l'adolescent. <u>Compétences transversales</u> : -lire des articles scientifiques témoignant des avancées de la recherche dans le domaine de la psychologie. -Utiliser les bases de données de la BULCO -Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer avec ses pairs
Organisation pédagogique	10h CM
Modalités d'évaluation	Session 1 : dossier en groupe Session 2 : dossier individuel
Pré-requis	Reconnaître l'importance des effets du développement moteur sur la santé, la réussite éducative et l'acquisition des saines habitudes de vie.
Supports pédagogiques (disponibles BU)	Articles scientifiques Weil-barraï, A. (2005). <i>L'homme cognitif</i> , Paris PUF. Rivière, J. (2000). <i>Le développement psychomoteur du jeune enfant : idées neuves et approches actuelles</i> . Wauters-Krings, F. (2009). <i>Psychomotricité à l'école maternelle. Les situations motrices au service du développement de l'enfant</i> . Bruxelles : De Boeck.
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français.
Enseignants impliqués	

L1 UE 1.1 Semestre 1	Sciences de l'éducation Blocs de compétences Majeur (6, 7), Mineur (5, 3)
Responsable : Dieu Olivier (ULR 7369 URePSSS) olivier.dieu@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	<i>Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation »</i> <i>Bloc 7 "Elaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive" (personne ou structure)</i>
Descriptif du Contenu	Histoire de l'éducation et de la pédagogie (de l'Antiquité à l'ère moderne) L'organisation de l'éducation en France (fonctionnement, objectifs, programmation, l'unité d'apprentissage, l'USEP, ...) L'observation de l'enseignant (contrôle de la classe, organisation, contenus, sécurité) Les grilles d'observation de l'enseignant : principes d'observation, les grilles de Flanders et de De Landsheere et Bayeer Les différentes méthodes pédagogiques (du traditionnel à l'actif), leurs caractéristiques et leurs difficultés. Une méthode pédagogique innovante : la pédagogie conative La tâche d'apprentissage – la grille de séance – la description de tâche Les interventions pendant la tâche : entre planification et improvisation https://www.meirieu.com/COURS/listedesours.htm http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/textes.html
Compétences visées	Compétences disciplinaires : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : 6-1-2 Décrire et expliquer l'activité du pratiquant en mobilisant des connaissances en sciences humaines et sociales et en utilisant des données, des outils et des techniques d'analyse appropriées 6-2-1 Expliquer, à l'aide de connaissances scientifiques et d'outils de mesure et d'observation, les ressources à mobiliser et les processus mis en œuvre par les pratiquants. 7-1: Construire et présenter un projet de séances 7-2: Justifier un projet de séances en utilisant les connaissances scientifiques et les outils méthodologiques appropriés 5-4 : Respecter les principes éthiques et déontologiques de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel 3-1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue Savoir : Histoire des sciences de l'éducation, L'apprentissage moteur, Fonctionnement de l'éducation en France, L'observation de l'enseignant, Les grilles d'observation de l'enseignant, Les méthodes pédagogiques, La description de tâche, la grille de séance, la tâche d'apprentissage, Les interventions de l'enseignant Savoir-faire : prendre des informations sur la prestation du sportif (de l'élève), animer une séance de pratique physique, évaluer la prestation physique d'un sportif (d'un élève), rédiger un bilan de séance Savoir-être : Etre curieux en approfondissant ses connaissances, Lire des ouvrages de référence, relier les données pratiques aux données théoriques et vice-versa, poser des questions Compétences transversales : S'exprimer et communiquer.
Organisation pédagogique	Volume total 40h : Cours magistraux 18h, Travaux dirigés 6h. Tests et quizz non notés 5h, travail personnel.
Modalités d'évaluation	Session 1. Contrôle terminale de connaissances du cours en ligne avec différents types de questions (QCM, questions ouvertes, appariements) 50% C/TD : Devoir surveillé sur table 1h (25pts) ou production écrite à déposer sur la plateforme de travail numérique. Session 2. C/TD : Examen final sur table 1h 100% ou en ligne 100%
Pré-requis	Avoir des connaissances sommaires en intervention dans les activités physiques ou d'animation. UE conseillées en pré-requis : UE3 (Connaissance et pratique APS)– UE4 (Intervention par les APS) – UE5 (Posture professionnelle/projet)
Supports pédagogiques	Gaston Mialaret. Les sciences de l'éducation. Que sais-je ? 127 pages. (BU) Philippe Perrenoud (2001). La formation des enseignants : entre théorie et pratique. L'Harmattan. (BU) Philippe Meirieu (1991). Apprendre... oui mais comment. ESF Editeur. (BU) Philippe Perrenoud (1998). L'évaluation des élèves. De Boeck Université. Philippe Perrenoud (2010). Métier d'élève et sens du travail scolaire. ESF Editeur (BU) Livres de références (BULCO de préférence), site internet en libre accès, ... Toute documentation utile et accessible aux étudiants. Ressources numériques
Langue de l'enseignement	Français (100%)
Enseignants impliqués	Olivier Dieu, Luc Heumel, Emilie Dieu, Joël Meyers, Clément Dehandschoewercker

UE 2.1. : Sciences de la Vie

L1 UE 2.1 Semestre 1	Physiologie fondamentale Blocs de compétences Majeur : 6-1-1, Mineur : 6-2-1, 7-2
Responsable : M. Morel pierre.morel@univ-littoral.fr Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir les connaissances en physiologie à l'échelle cellulaire nécessaires pour comprendre les bases biologiques de l'exercice.
Descriptif du Contenu	La chimie du vivant Théorie cellulaire et fonctionnement de la cellule Structures cellulaires : membranes, organites, cytosquelette Application à la cellule musculaire striée squelettique : caractéristiques, fonctionnement, couplage excitation-contraction Bioénergétique cellulaire
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - Connaître les propriétés chimiques et biologiques des constituants moléculaires du vivant - Comprendre la théorie cellulaire et le fonctionnement général des cellules et particulièrement de la cellule musculaire striée squelettique - Identifier les différentes structures cellulaires - Décrire le rôle de ces structures - Connaître les voies du métabolisme énergétique cellulaire - Faire le lien entre ces connaissances et l'activité physique et la nutrition <u>Compétences transversales</u> : - Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique
Organisation pédagogique	Volume total 17 h : Cours magistraux 15 h, Travaux dirigés 2 h
Modalités d'évaluation	Examen terminal Session 1 : Examen écrit 1 h, questions ouvertes, schémas Session 2 : Examen écrit 1 h, questions ouvertes, schémas
Pré-requis	Sciences de la vie et chimie de lycée (enseignements de la filière scientifique)
Supports pédagogiques	Biologie 9 ^e éd. Neil Campbell, Jane Reece Physiologie du sport et de l'exercice 6 ^e éd. David L. Costill, Jack H. Wilmore
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	M. Morel, M. Bourlois

<p>L1 UE 2.1 Semestre 1</p>	<p align="center">Analyse du mouvement Blocs de compétences Majeur : 6.1 Mineur : 6.2, et 2</p>
<p align="center">Responsable : Alain Boyadjian boyadjia@univ-littoral.fr</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>L'Analyse du mouvement regroupe un ensemble de disciplines scientifiques qui permettent de décrire, de modéliser, de comprendre comment le mouvement humain est contrôlé. Dans l'enseignement de Licence, la biomécanique, la psychophysiologie, la psychologie expérimentale et les neurosciences seront étudiées sous cet intitulé.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>1) Introduction : Une des disciplines scientifiques utilisées pour décrire le mouvement est la biomécanique. Elle a plusieurs fonctions. Celle de décrire les contraintes physiques sur le corps humain, et comment le corps humain produit des forces. L'utilisation des données acquises lors de l'observation mécanique du mouvement sera fonction des questions que le chercheur/l'enseignant/l'entraîneur se pose. 2) Les Lois de Newton : inertie, accélération, principe d'action réaction. 3) Les Variables Associées à la notion de Force : Pression, le Travail, la Puissance, l'Énergie complètent les analyses. 4) Les différentes variables physiques sont contextualisées dans des exemples d'APS.</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoirs : La notion de force et la description du mouvement est une description mathématique qui mobilise les notions de référentiels spatiaux et de vecteurs. - Savoirs faire : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de décrire un mouvement choisi dans le cours et transposer ces contenus dans une APS qui n'aurait pas été choisie en exemple. - Savoir être : <u>Compétences transversales</u> : Exemple : Si la force est une mesure d'une activité volontaire elle permet de comprendre comment les neurones sont sollicités en neurophysiologie ou comment l'expert motrice se développe. Si la pression est mesurée, elle permet de comprendre comment les échanges gazeux ont lieu entre milieu extracellulaire et intracellulaire en physiologie... Si les puissances des mouvements sont reliées à la consommation d'oxygène, cela permet de comprendre le rendement d'un expert... Etc. La biomécanique peut trouver un lien avec n'importe quelle autre science de la vie.
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume Horaire Total 19 heures : Cours magistral 15h, Travaux dirigés 4h</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Contrôle terminal : Devoir sur table sur le contenu du CM. Contrôle continu sur le contenu du TD (qui reprend une partie du CM).</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Avoir des connaissances en géométrie principalement, connaître le concept de dérivée, enfin connaître les APS.</p>
<p>Supports pédagogiques</p>	<p>Livres de références (BULCO de préférence), site internet en libre accès, ... Toute documentation utile et accessible aux étudiants. Ressources numériques</p>
<p>Langue de l'enseignement</p>	<p>Français</p>
<p>Enseignants impliqués</p>	<p>Alain Boyadjian</p>

UE 3.1. : Théorie et Pratique des APS

L1 UE 3.1 Semestre 1	Gymnastique Blocs de compétences Majeur : 6-1, 6- 2, Mineur : 1, 2
Responsable : Olivier Dumez olivier.dumez@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir des contenus moteurs, méthodologiques et sociaux qui permettront non seulement de mieux comprendre certains principes biomécaniques liés à la rotation du corps dans l'espace, mais aussi de construire des repères sur soi, sur les autres et sur l'environnement à des fins d'encadrement ou d'enseignement des activités acrobatiques.
Descriptif du Contenu	<i>L'étudiant doit se mobiliser autour des actions Tourner, Se renverser et voler dans différents contextes (multi-agrès). La séquence d'apprentissage se finalise par un projet personnel à présenter devant la classe en essayant de performer physiquement (notion d'exploit) sur chacune des compétences motrices. Tout au long de la séquence, l'outil vidéo est largement utilisé pour analyser les erreurs commises et garder en mémoire les réussites.</i>
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - savoirs : Comprendre les principes biomécaniques qui déclenchent, ralentissent, accélèrent, arrêtent une rotation du corps dans l'espace. Comprendre comment l'être humain s'informe lorsque la vision centrale est perturbée. Comprendre comment rendre un geste plus efficace et/ou plus esthétique. Repérer des niveaux de progressivité dans l'apprentissage et les aménagements humains et matériels qui en découlent. Identifier ses ressources pour concevoir un projet adapté. Comprendre les concepts théoriques liés à l'impact de la prise de risque sur le développement de l'estime de soi - savoir faire : Contrôler la position renversée, Impulser et voler à partir des bras, Se renverser latéralement, Tourner en avant dans l'espace aérien, Tourner en arrière dans l'espace aérien, Tourner autour d'une barre. Manipuler un camarade, conseiller un camarade. - savoir être : Contrôler ses émotions face au risque et face à la présence du regard d'autrui. Faire preuve d'empathie pour sécuriser un camarade ou l'aider activement dans ses apprentissages. Faire preuve de lucidité pour faire des choix raisonnés qui garantissent sa propre sécurité et celle d'autrui. <u>Compétences transversales</u> : <i>Savoir se placer correctement pour filmer et cadrer une prestation, Savoir analyser une vidéo à l'aide d'indicateurs précis, Communiquer avec ses camarades avant, pendant et après l'action pour organiser, ajuster des décisions, mais aussi conseiller quelqu'un</i>
Organisation pédagogique	Volume horaire : 22h TD en aller-retour théorie-pratique, La plupart des données théoriques sont véhiculées pendant les cours pratiques pour les rendre plus fonctionnelles.
Modalités d'évaluation	Session 1. En pratique, 2 CC. En théorie une heure d'épreuve écrite avec des questions ouvertes Session 2. En pratique pas de session 2 en raison des 2 CC. En théorie, une heure d'épreuve avec des questions ouvertes
Pré-requis	Avoir des connaissances en biomécanique pour mieux comprendre les trajectoires du corps dans l'espace Maîtriser des fondamentaux gymniques (roulade, roue, ATR) pour pouvoir s'engager plus rapidement dans des actions complexes
Supports pédagogiques	Théorie et pratique des sports acrobatiques ,Pozzo et Studeny L'acrobatie, Haw
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Olivier Dumez, Mehdi Belhouchat, Coralie Dandre, Alix Majerus Médéric Lapôte, Cyprien Ducloy

L1 UE 3.1 Semestre 1	Natation Blocs de compétences Majeur : 6, 7, Mineur : 8
Responsable : Paya Guillaume guillaume.paya@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	<i>Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation »</i> <i>Bloc 7 "Elaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive" (personne ou structure)</i>
Descriptif du Contenu	Découvrir par la pratique physique la natation sportive sous sa forme conventionnelle et institutionnalisée (règlement, principes moteurs de l'activité aquatique autonome, hydrodynamique, didactique), maîtriser la respiration, les 4 nages, s'initier au sauvetage. Expliquer et comprendre l'activité humaine dans l'eau Diaporamas en ligne sur Moodle
Compétences visées	Compétences disciplinaires : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : 6-1-2 Décrire et expliquer l'activité du pratiquant en mobilisant des connaissances en sciences humaines et sociales et en utilisant des données, des outils et des techniques d'analyse appropriées 6-2-1 Expliquer, à l'aide de connaissances scientifiques et d'outils de mesure et d'observation, les ressources à mobiliser et les processus mis en œuvre par les pratiquants.
Organisation pédagogique	Volume total 22h : TD Cours pratique physique 18h, TD cours de théorie 4h.
Modalités d'évaluation	<u>1^{ère} session</u> : Pratique : CC sur un projet de performance sur 10 minutes crawl, projet de performance sur un 100 m multinationages, performance sur le remorquage d'un mannequin de taille adapté aux capacités de l'étudiant. Théorie : CC de connaissances en ligne ou sur table. <u>2^{ème} session</u> : Pas d'épreuve pratique en seconde session Théorie : Idem 1 ^{ère} session.
Pré-requis	Savoir réaliser un 200m sans s'arrêter sans limite de temps.
Supports pédagogiques	Potdevin, F, Pelayo, P. (2012). Manuel de natation. Développer ses connaissances. Amphora. (BU) Chollet Didier (1990). Natation sportive, approche scientifique. Paris, Vigot. (BU) Catteau Raymond (2008). La natation de demain. Atlantica. (BU) Gal-Petitfaux Nathalie (2003). La natation de course en situation : observer et intervenir. Edition revue EPS. (BU) Plus toutes les références présentes à la BU.
Langue de l'enseignement	Français (100%)
Enseignants impliqués	Guillaume Paya, Clément Dehandschoewercker, Alexia Hamy, Arnaud Guellaen, Nathalie Duquesnoy, Ingrid Dupont

L1 UE 3.1 Semestre 1	Course d'orientation Blocs de compétences Majeur : 61, 62
Responsable : Laurent Schimpf, PRCE EPS Staps ULCO Laurent.schimpf@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir : <ul style="list-style-type: none"> - les fondamentaux de l'activité - des connaissances techniques de base - les connaissances réglementaires sur l'activité, - des compétences liées à manipulation et à la lecture de carte (IOF ou autres).
Descriptif du Contenu	<u>18 à 20h de pratique</u> : Apprentissage de la spécificité de cette APPN. Apprendre les codifications des cartes de CO. Apprendre à se situer et se déplacer dans un environnement de plus en plus inconnu. Apprendre la routine technico (tactique permettant d'améliorer sa vitesse de déplacement). Agir en sécurité Mise en situation de situation pour le niveau collègue et Lycée <u>2 à 4 h de théorie</u> Connaissance de l'historique et des différentes formes de pratique Connaissances générales sur l'activité
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> - S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain. - S'entraîner individuellement et collectivement, pour se déplacer de manière efficace et en toute sécurité. <u>Savoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le vocabulaire spécifique relatif à l'activité - Connaître les principes d'efficacité - Maîtriser les conditions d'une pratique en sécurité <u>Savoirs faire</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, prévoir, anticiper son itinéraire. - Conduire, réguler, adapter son déplacement - Agir en sécurité <u>Savoir être</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Chercher à garder une allure optimale même après une erreur d'itinéraire. - Etre à l'écoute des repères construits pour réguler son allure - Savoir renoncer à la recherche d'un poste pour optimiser le retour dans le temps prévu <u>Compétences transversales</u> : de développer sa motricité d'exercer sa responsabilité dans l'engagement personnel et fraternel
Organisation pédagogique	Volume total 22h - TD Cours pratique physique 18h à 20h - TD cours de théorie 2 à 4h.
Modalités d'évaluation	<u>1^{ère} session</u> : Contrôle continu : Théorie : 1 écrit (ou dossier) de 45 mn à 1h (aménagement possible en distanciel/ à la situation sanitaire) Pratique : 2 épreuves spécifiques, (aménagement possible en raison de la situation sanitaire, avec peut être une seule épreuve en fin de cycle) <u>2^{ème} session</u> : Théorie : 1 contrôle écrit sur table de 45 mn à 1h (aménagement possible en distanciel / à la situation sanitaire) Pas de seconde session en pratique
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir courir et lire (décodage des symboles utilisés sur les cartes) - Qualités d'endurance physique et mentale permettant d'appréhender la prise de risque - Capacité à travailler en autonomie et isolé (seul en milieu inconnu - utilisation de l'ENT (sakai, etc...))
Supports pédagogiques	Fogarolo Course d'orientation au collège et au lycée Guiroux l'orientation guide pratique Site internet : Uv2S http://uv2s.cerimes.fr
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français (100 %)
Enseignants impliqués	Laurent Schimpf

UE 4.1. : Intervention par les APS

L1 UE 4.1 Semestre 1 et 2	FPP : Formation pré-professionnelle Blocs de compétences Majeur : 2, 5, 7, 8, Mineur : 1, 3, 4
Responsable : Olivier Dieu, ULR 7369 URePSSS olivier.dieu@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	A travers une mise en stage dans une structure fédérale et/ou associative qui permet de faire le lien théorie-pratique, cette unité d'enseignement vise à acquérir les fondements en matière de stratégies d'intervention dans l'encadrement des APSA. A l'issue du module, l'étudiant sera capable de préparer une séance avec un cadre commun, d'animer un groupe restreint en toute sécurité, de faire une analyse sommaire d'un style pédagogique et/ou de la motricité d'un pratiquant.
Contenus	Contenus généraux de sciences de l'éducation appliqués à la mise en stage (Tâche, style et méthode pédagogique...) : mise en lien théorie-pratique à partir de séquence vidéo issues du stage lors des TD de FPP. Contenus spécifiques de l'intervention/animation dans une APSA de spécialité (gestion du temps, du groupe, du dispositif) : prise en main et/ou analyse de groupes restreints dans le cadre de la spé.
Compétences visées	<p>A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Trouver un lieu de stage et établir une convention conforme (P Stage) lui permettant d'observer et/ou intervenir sur un groupe de préférence « débutant » sur la période définie. -Décrire son lieu de stage (analyse macroscopique : organigramme et fonctionnement de la structure, objectifs du groupe de pratiquants observés, caractéristiques générales des pratiquants observés...) -Identifier les composantes d'une situation d'apprentissage à partir d'un support vidéo et mettre en relation avec les effets pédagogiques recherchés -Analyser le style pédagogique de l'intervenant et le mettre en relation avec une méthode pédagogique et un contexte d'intervention -Animer des tâches en groupe restreint sous la responsabilité du tuteur ou dans le cadre de sa spécialité sportive sous la responsabilité de l'enseignant référent. - savoirs : connaître la typologie de description de tâche et l'effet des différents items, les méthodes pédagogiques et leurs finalités, les styles pédagogiques et leur impact sur l'activité du pratiquant (sciences de l'éducation). - savoirs faire : planifier une séquence avec un cadre, s'assumer devant un groupe restreint (voix, gestuelle...), recueillir des données (vidéo, audio) pour analyser l'intervention. Faire fonctionner des grilles d'analyse simple d'observation de l'intervenant et/ou des pratiquants. -savoir être : adopter une posture éthique dans la démarche d'intervention (ponctualité, tenue, langage, égalité de traitement...) <p><i>Compétences transversales :</i> Recueillir et analyser des données. Découvrir divers contextes (structures et/ou populations et/ou finalités) en lien avec l'intervention par les APS Assumer une prestation orale avec un diaporama dans un temps et devant un jury restreint</p>
Organisation pédagogique	Volume horaire : FPP générale : 24h TD (10h S1 + 14h S2)
Modalités d'évaluation	<p>Semestre 1 : session 1 et 2 : Ecrit à partir d'une analyse vidéo dans une APS tirée au sort (conventions, description du contexte et du groupe) 2 ECTS</p> <p>Semestre 2 : Session 1. C/TD : Soutenance orale de 10' (6' exposé / 4' entretien) avec support diaporama. Pour être autorisé à soutenir l'étudiant présentera sa fiche de suivi de stage et aura rendu ses conventions (avant le 01/12/2021). Le stage doit être terminé avant le 20/04. Dans le cas contraire, l'étudiant sera ABI et se présentera en 2^e session. Session 2. C/TD : Si le stage a été réalisé et convention signée. Soutenance de 6' avec support (diaporama) 4 ECTS</p>
Prérequis	<p>Une expérience dans l'encadrement (Club sportif ou association, BAFA, encadrement de centres aérés), sans être un prérequis nécessaire, sera une plus-value pour l'étudiant.</p> <p>L'assiduité en cours de sciences de l'éducation est une condition nécessaire à la réussite.</p>
Supports pédagogiques	<p>Astolfi J.P. (1987). Styles d'apprentissage et différenciation pédagogique, <i>Cahiers Pédagogiques</i> 254-255, 12-14.</p> <p>Develay, M. (1998). Didactique et pédagogie, in Jean-Claude Ruano-Borbalan, <i>Eduquer et Former</i>, Éditions Sciences humaines, 266 p.</p> <p>Dewey, J. (1913). <i>L'école et l'enfant</i> (1913), trad., Fabert, coll. Pédagogues du monde entier, 2004 ; <i>Expérience et éducation</i> (1938), trad., Armand Colin, 1968.</p> <p>De Landsheere, G. (1970). <i>Introduction à la recherche en éducation</i>. Bourrellet-Colin (3^e ed), 312 p.</p> <p>Giordan A., (1990). Apprendre, comprendre, s'appropriier l'environnement. <i>Cahiers pédagogiques</i>, 312, 35-37.</p> <p>Houssaye, J. (1988). <i>Les pratiques pédagogiques</i>, Berne, Peter Lang, 1988.</p> <p>Morandi, F. (2005). <i>Pratiques et logiques en pédagogie</i>, Nathan, coll. Éducation en poche.</p> <p>La Garanderie A. (1980). <i>Les profils pédagogiques</i>, Paris : Centurion.</p> <p>Lesne, M. (1979). Travail pédagogique et formation d'adultes : éléments d'analyse. <i>Revue Française de Pédagogie</i> (46). 70-72</p> <p>Rogers, C. (1969). <i>Liberté pour apprendre</i>, trad., Dunod, 1972.</p> <p>Vanlerberghe, G. (2007). La liberté accordée aux élèves par les étudiants en EPS en situation de pré-professionnalisation : contribution d'un modèle conatif à l'optimisation du curriculum enseignant. Thèse de l'université du Littoral.</p>
Langue de l'enseignement	Français (100%)
Enseignants impliqués	Christophe Lamirand, Emilie Dieu, Eric Devos, Olivier Dieu, Laurent Schimpf, Joel Meyers, Guillaume Engrand

UE 5.1. : Projet Personnel et Professionnel (PPP) et Unité d'Ouverture (UOS)

L1 UE 5.1 Semestre 1	PPP : Projet Personnel et Professionnel UOS : Unité d'Ouverture
Responsable : Eric Hermand, ULR 7369 URePSSS eric.hermand@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir l'ensemble des formations offertes dans le cursus STAPS, les possibilités d'insertion professionnelle de ces filières et quelques moyens d'y parvenir.
Descriptif du Contenu	Les différents parcours de la filières STAPS et les familles de métier qui y sont rattachées. Outils d'insertion professionnel : lettre de motivation et CV. Outils de la langue française : orthographe et expression (Projet Voltaire).
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - <u>savoirs</u> : Connaître les différentes filières STAPS, de la Licence 1 au Master Connaître les principaux métiers affiliés à chacune de ces mentions Effectuer un choix argumenté de projet personnel et professionnel sur la filière STAPS en Licence 2 ^{ème} année. - <u>savoirs faire</u> : Rédiger un CV et une lettre de motivation en mettant en valeur ses parcours scolaire et professionnel Réinvestir les compétences de langue (orthographe, expression) renforcées par le Projet Voltaire dans la rédaction de ces documents Collecter des informations auprès de professionnels de terrain issus d'une formation STAPS à propos de leur cursus et du métier qu'ils exercent. Chercher et effectuer un stage en milieu éducatif ou éducatif
Organisation pédagogique	TD (7h)
Modalités d'évaluation	Session 1. Dossier à remettre. Session 2. Oral, 15 min.
Pré-requis	Aucun.
Supports pédagogiques	Supports de TD. Documentation du SUAIOIP (Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle)
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Rémy Hurdie, Clément Dehandschoewerker, Emilie Dieu, Joël Meyers

UE 6.1. : Méthode, Communication

L1 UE 6.1 Semestre 1	Informatique
Responsable : Jocelyn Druel jocelyn.drue@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Créer des documents textes structurés, concevoir des diaporamas et préparer à la certification PIX.
Descriptif du Contenu	<p>Le module vise à développer des compétences dans les 5 domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) obtenir, gérer et traiter des données 2) communiquer et collaborer 3) créer des contenus et les adapter 4) protéger son environnement et ses données 5) construire et maintenir un environnement numérique <p>Le module prépare à la certification nationale Pix</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement de texte</u> : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens • <u>Diaporama</u> : conception d'une présentation, mise en forme, enrichissement et diffusion • <u>Pix</u> : préparation à la certification Pix
Compétences visées	<p>Maîtrise des outils informatiques.</p> <p>Le module recouvre les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour que l'étudiant puisse utiliser des outils informatiques et des moyens de communication modernes pour atteindre des objectifs dans sa vie personnelle ou professionnelle.</p>
Organisation pédagogique	Volume total 12 h
Modalités d'évaluation	<p><u>Session 1</u> :</p> <p>Le module sera évalué par un contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie • 50% obtenu via la certification Pix (le candidat devra s'être positionné avant la certification sur au moins 5 compétences sur https://pix.fr) <p><u>Session 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie • 50% obtenu via les compétences Pix <p>Les étudiants dispensés de TD (salariés, sportifs de haut niveau, etc.) devront suivre la progression des TD sur la plateforme pédagogique. Il leur est fortement conseillé de rendre les travaux demandés au fur et à mesure afin de bénéficier d'un meilleur suivi (si cela ne leur est pas possible, ils devront rendre l'ensemble des travaux au plus tard deux semaines après la fin des TD).</p> <p>Une épreuve surveillée (en présentiel ou en visio) sera organisée en fin de semestre pour valider leur évaluation.</p>
Pré-requis	Les acquis seront évalués par des comptes rendus individuellement et par groupe de travail et des devoirs surveillés
Supports pédagogiques	Cours et exemples
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Jocelyn Druel, Sandrine Markey, M. Pillière, Jean-Claude Verlie, Valentin Bourlois

L1 UE 6.1 Semestre 1	Hygiène et Sécurité
Responsable : Thierry Grard, UMR 1158 BioEcoAgro thierry.grard@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Acquérir des notions des risques de santé auxquels sont confrontés les travailleurs et salariés sur leur le lieu de travail.
Descriptif du Contenu	- Consignes de sécurité (2 h) - Risques électriques : (1 h) - Risques : (1 h)
Compétences visées	A l'issue de cet enseignement, l'étudiant aura intégré les notions de santé et sécurité au travail et de bonnes pratiques face aux risques professionnels.
Organisation pédagogique	Cours magistraux Travaux Dirigés
Modalités d'évaluation	Session 1 : Contrôle terminal d'une heure, sous forme de QCM de 20 questions (sur 20 points). Session 2 : QCM d'une heure, 20 questions (sur 20 points).
Pré-requis	
Supports pédagogiques	<u>Bibliographie succincte</u> INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) : http://www.inrs.fr/
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	- Consignes de sécurité (2 h) : intervenants : Mme SWITALSKI - Risques électriques : (1 h) : intervenant : M. LANVIN/M. LARUELLE - Risques : (1 h) : intervenants : M. LARUELLE / Mme DELBENDE

UE 7.1. : Méthode, Communication

L1 UE 7.1 Semestre 1	Anglais LANSAD
Secrétariat LANSAD - Site de Dunkerque : Frederique.Barbary@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Donner aux étudiants quelques outils de vocabulaire basique en anglais et ouvrir sur les thèmes liés au sport : sport et santé, sport et société, actualité du sport dans le monde anglophone etc...
Descriptif du Contenu	Semestre 1 : choix du thème plutôt axé sur : sports nouveaux, sports extrêmes, sports populaires. Semestre 2 : choix du thème plutôt axé sur : éducation sportive, 'Healthy lifestyle', anatomie.
Compétences visées	Entraînement aux compréhensions orale et écrite ; expressions orale et écrite. Méthodologie Entraînement aux CLES 1 et CLES 2
Organisation pédagogique	Volume total 24 h : TD de 2h en groupes de niveau.
Modalités d'évaluation	Contrôle Continu : Épreuve de compréhension écrite + épreuve de production orale + TAG travail en autonomie guidé (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL - plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO) Examen : Épreuve de compréhension orale + épreuve de production écrite : 1H30.
Pré-requis	Test de positionnement en ligne, à passer obligatoirement en début d'année.
Supports pédagogiques	Textes d'actualité / scientifiques, selon la répartition, et documents didactiques. Plateforme CRL.
Langue de l'enseignement	Anglais
Enseignants impliqués	Laura Hocquez, Gregory Marteel, Thomas Clipet, Sandrine Target, Stephen Bones, Sophie Mott, Isabelle Vandebroecke, Noémie Goudalle, Tiphaine Golliot, Stéphane Odoard

2^{ème}
SEMESTRE

UE 1.2. : Sciences Humaines et Sociales

L1 UE 1.2 Semestre 2	Histoire Bloc 4 (majeur), Bloc 2 et 3 (mineur)
Responsable : Laurence Munoz, laurence.munoz@univ-littoral.fr Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à appréhender la manière dont se sont constitués les environnements professionnels liés au sport et à l'éducation physique, à travers une approche historique.
Descriptif du Contenu	L'éducation physique à l'école et le sport (Christelle Kebedjis) (8H). Le cours consiste à présenter l'émergence et l'influence des différents courants pédagogiques, à travers les textes officiels (8H) (modèles dominants et rapport sport et EPS) La genèse du sport moderne et de l'olympisme (Laurence MUNOZ) (7H). Le cours consiste à comprendre les conditions ayant permis la naissance du sport moderne en France et à connaître les principaux acteurs et les institutions du début du XXe siècle. a
Compétences visées	Bloc 2 « Exploitation de données à des fins d'analyse » 2.3 Développer une argumentation avec esprit critique. Bloc 3: expression écrite et orale dans une langue étrangère 3-1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue bloc 4 : Connaître et comprendre les secteurs d'intervention staps pour construire son projet professionnel 4.1 Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les licences staps ainsi que les parcours possibles pour y accéder. 4.2 préciser et construire progressivement son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction des secteurs d'activités possibles 4.3 Identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. - Savoirs : Acquérir des connaissances utiles à la compréhension de l'histoire pour identifier les espaces et les acteurs à l'origine du sport et de l'éducation physique en France et comprendre les enjeux de leur évolution. - Savoirs faire : Chercher des arguments pour répondre aux questions, les identifier de façon précise, et être capable de les hiérarchiser sous forme de tableau - Savoir être : Être capable d'adopter une posture critique et une lecture compréhensive des éléments de l'environnement Développer une coopération interactive au sein du cours et en dehors du cours pour être efficace en autonomie (savoir écouter, savoir échanger, décider la part de travail de chacun) dans le cadre d'un travail individuel, collectif ou en duo
Organisation pédagogique	Volume horaire : 15H Cours magistraux, 6H Travaux dirigés Classe inversée (Munoz L.) Les TD servent à compléter et approfondir les cours magistraux. Temps personnel de travail : 20H de travail personnel (Lecture d'articles (cf supports pédagogiques)
Modalités d'évaluation	Contrôle terminal écrit : Contrôle sur les connaissances, leur compréhension et leur mise en relation 12,5% sur la mobilisation en classe inversée (Munoz). 77,5% sur contrôle terminal Session 2. Oral, questions de cours tirées au sort. (sur les deux cours)
Pré-requis	Programme d'histoire de l'enseignement secondaire TD : capacité à repérer des mots-clefs, ou idées-clefs
Supports pédagogiques	Livres de références (BULCO de préférence), site internet en libre accès. Auteurs incontournables Vigarello Georges, Trajectoires du sport, Pierre Arnaud, Les rapports du sport et de l'éducation physique
Langue de l'enseignement	Exemple : Cet enseignement est proposé en français (100%)
Enseignants impliqués	Mehdi Belhouchat (Professeur agrégé), Luc Heumel (PRCE EPS)

L1 UE 1.2 Semestre 2	Sociologie Majeur : 6.1.2, Mineur : 2, 4
Responsable : Alessandro Porrovecchio, alessandro.porrovecchio@univ-littoral.fr Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS	
Objectifs généraux	Acquisition de compétences critiques et interprétatives de base sur les principaux phénomènes sociaux auxquels un licencié en STAPS devra faire face. Incorporation d'une sensibilité et d'un regard sociologique permettant de déconstruire et reconstruire les phénomènes sociaux en question, afin de pouvoir mettre en place des stratégies d'intervention ou de gestion adaptées.
Descriptif du Contenu	L'enseignement consistera à aborder différentes grandes thématiques autour d'enjeux contemporains des pratiques sportives et de l'activité physique (AP) : - Éléments de sociologie du sport et de l'AP (sports/AP et inégalités sociales ; sports/AP et genre ; production d'une culture sportive ; déterminants sociaux de la pratique sportive et d'AP, etc.). Il s'agira de proposer également une entrée par les auteurs, et/ou de partir du sens commun pour le déconstruire et montrer la réalité de l'activité physique et/ou corporelle comme pratique sociale. - Elargissement à sociologie générale (genre, culture, media, âges du sport et de l'AP, déterminants sociaux, etc.) - En TD sera proposée une initiation à la recherche sociale en STAPS. Les principaux approches et outils de recherche qualitative ainsi que leur usabilité par rapport à différents terrains en lien avec les mondes STAPS (EM, ES, MS, APAS) seront proposés lors des premières 4 heures. Les étudiants seront initiés à la mise en place de ces outils directement sur le terrain.
Compétences visées	<i>Compétences disciplinaires</i> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : Savoir : Savoir lire, définir et interpréter la réalité sociale/sociétale, savoir réagir et intervenir, savoir gérer et interagir avec l'environnement social. Savoir communiquer le social Savoir-faire : travailler en groupe, analyser le social/sociétal, déconstruire et analyser des phénomènes sociaux pas uniquement liés à la dimension de l'activité physique, du sport et de la santé, communiquer les résultats de cette analyse. Savoir-être : sensibilité sociologique, regard sociologique, imagination sociologique, être sociologue <i>Compétences transversales</i> : Mettre en place une démarche de recherche sociale, traiter, analyser et communiquer les données.
Organisation pédagogique	Volume total 21h : Cours Magistral 15h, Travaux Dirigés 6h.
Modalités d'évaluation	Exemple Session 1 : CM : 10 QCM et 2 questions ouvertes, 1h TD : dossier de recherche en groupe avec présentation orale (note 50% dossier et 50% oral) Session 2 : CM : 10 QCM et 2 questions ouvertes, 1h TD : dossier de recherche en groupe avec présentation orale (note 50% dossier et 50% oral) – rattrapage
Pré-requis	Aucun
Supports pédagogiques	Bibliographie succincte – lectures conseillées <i>Sur la sociologie du sport</i> : Marcel Bolle de Bal & Vésir, D. Le sportif et le sociologue. Paris, L'Harmattan, 1999 Jacques Defrance, Sociologie du Sport. Paris, La Découverte. 2006 (<i>disponible en ligne</i>) Pascal Duret, Sociologie du Sport, Paris, PUF, 2012 (<i>disponible en ligne</i>) William Gasparini, Sociologie de l'organisation sportive, Paris, la Découverte, 2000 <i>Pour une introduction à la sociologie</i> François Dubet, A quoi sert vraiment un sociologue ?, Paris, Armand Colin, 2011 (<i>disponible en ligne</i>) Bernard Lahire, Pour la sociologie, Paris, La Découverte, 2016 Philippe Riutort, Premières leçons de sociologie, Paris, PUF, 2013 Christian Thuderoz, Faut-il prendre sa voiture les jours de pluie ?, Rennes, PUR, 2015
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français. Au besoin (présence étudiants Erasmus) il pourra être proposé en anglais
Enseignants impliqués	David Sudre, Alessandro Porrovecchio, Robin Lesné

UE 2.2 : Sciences de la Vie

L1 UE 2.2 Semestre 2	Physiologie appliquée Blocs de compétences Majeur : 6-1-1, Mineur : 6-2-1, 7-2
Responsable : M. Hermand eric.hermand@univ-littoral.fr Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir les connaissances en physiologie à l'échelle du muscle et de l'organisme nécessaires pour comprendre les bases biologiques de l'exercice et de ses effets.
Descriptif du Contenu	Physiologie des grandes fonctions Système cardiorespiratoire et cardiovasculaire Métabolisme et consommation d'oxygène du muscle à l'exercice (contraction musculaire)
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - Connaître le fonctionnement de la cellule musculaire striée squelettique - Comprendre le lien entre contraction musculaire et consommation d'oxygène lors de l'exercice - Faire le lien entre ces connaissances et l'activité physique (notamment module Fit'ULCO) <u>Compétences transversales</u> : - Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique - Connaître et utiliser quelques matériels de mesure de paramètres physiologiques
Organisation pédagogique	Volume total 21 h : Cours magistraux 15 h, Travaux dirigés 6 h
Modalités d'évaluation	Examen terminal, pondération CM 70% TD 30% Session 1 : Examen écrit 1h à 1h30 Session 2 : Examen écrit 1h à 1h30
Pré-requis	Sciences de la vie et chimie de lycée (enseignements de la filière scientifique) Physiologie fondamentale du Semestre 1
Supports pédagogiques	Diaporama (CM) Polycopiés (TD-TP) Situations TP : mise en condition d'expérimentation et de mesures de paramètres physiologiques en conditions écologiques et/ou contrôlés Physiologie du sport et de l'exercice 6 ^{ème} éd. (David L. Costill, Jack H. Wilmore) Essentials of Anatomy & Physiology, 4 ^{ème} éd (Fred. Martini, Edwin Bartholomew) Vander's Human Physiology, 13 ^{ème} éd. (Eric Widmaier, Hershel Raff, Kevin Strang)
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Eric Hermand, Rémy Hurdiel

L1 UE 2.2 Semestre 2	Anatomie
Responsable : M. Eric Tarkowski eric.tarkowski@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir les connaissances en anatomie à l'échelle de l'os et des articulations, relatives à l'ostéologie et à l'arthrologie
Descriptif du Contenu	Les différents systèmes osseux et articulaires.
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : Comprendre de la fonction du système squelettique – ostéologie - arthrologie.
Organisation pédagogique	Volume total 16 h : Cours magistraux 12 h, Travaux dirigés 4 h
Modalités d'évaluation	1 ^{ère} session : CT écrit. 2 ^{ème} session : CT écrit
Pré-requis	
Supports pédagogiques	Diaporama (CM) Polycopiés (TD-TP) LIBERSA tome 1 – 2 et 3 éditions VIGOT PARIS DEPREUX le tronc éditions VIGOT PARIS
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Eric Tarkowski

UE 3.2 : Théorie et Pratique des APS

<p>L1 UE 3.2 Semestre 1 et 2</p>	<p>Badminton Blocs de compétences Majeur : 6.1, 6.2, Mineur : 2, 7, 8</p>
	<p>Responsable : Olivier Dieu Olivier.dieu@univ-littoral.fr Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS</p>
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Cette unité d'enseignement vise à acquérir des connaissances réglementaires sur l'activité, des compétences liées à la lecture de la motricité spécifique en badminton (niveaux de pratiques) et des compétences liées à la conception d'un projet d'intervention de niveau 1 (limité à la situation d'apprentissage).</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>18h de « pratique ». En tant que joueurs, concevoir un projet de jeu adapté à ses possibilités, face à 2 ou 3 adversaires identifiés afin de gagner le plus de fois possible « avec la manière » (en plaçant sa stratégie) lors d'un match de simple en 15 points. En tant que « coach », mettre en relation les déplacements du joueur observé et les trajectoires émises par l'adversaire pour valider les « points stratégies » et conseiller le joueur à l'issue du match sur le maintien ou l'évolution de son projet tactique.</p> <p>4h de « théorie » : Assimiler une culture technologique de l'activité (aspects cultures et réglementaires) Reconnaitre des niveaux de pratique grâce à une grille de lecture de la motricité Proposer des dispositifs adaptés à un niveau de pratique ciblé Consigner l'ensemble des situations « vécues » en pratique.</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><i>Compétences disciplinaires</i> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : Plan moteur : faire des choix tactiques pour gagner le point en produisant des frappes variées en longueur, direction et hauteur afin de faire évoluer le rapport de force en sa faveur. Plan méthodologique : recueillir des données sur son jeu/ celui de son adversaire afin de modifier son projet de jeu. Assumer l'arbitrage d'un match de simple. Plan social : se mettre au service d'un partenaire dans une situation d'apprentissage collaborative. Organiser un tournoi (fonctionnement d'une feuille de score). S'investir dans le duel en contrôlant son engagement émotionnel. - savoirs : Technologie de l'activité. Connaissances réglementaires. - savoirs faire : Varier intentionnellement les trajectoires pour gagner à l'aide d'un bagage technique « de base ». Démontrer des habiletés basiques. - savoir être : respecter l'adversaire (opposition), travailler en tutorat (coopération), organiser une organisation collective réduite de type tournoi.</p> <p><i>Compétences transversales</i> : Concevoir une tâche d'apprentissage avec une terminologie commune. Retranscrire une situation d'apprentissage et/ou tout ou partie d'une séance.</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire : 9 « cours pratique » de 2H, 2 TD « théoriques » : Volume total 22h : Cours magistral 20h, Travaux dirigés 10h, Travaux pratiques 10h</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Session 1. C/TD : Evaluation pratique 2h + Examen théorique sur table 1h30 (10 pts QCM, 7,5 pts analyse vidéo, 2,5 pts : proposition de situation) Session 2. C/TD : Examen final sur table 1h</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>En pratique, avoir dépassé le niveau du renvoi sécuritaire pour « s'investir et produire volontairement des trajectoires variées en identifiant et en utilisant des espaces libres pour mettre son adversaire en situation défavorable et gagner »</p>
<p>Supports pédagogiques</p>	<p>Couartou, G. & Grunenfelder, F. (1996). Badminton, de l'école aux associations. Ed. Revue EPS. Dieu, O. (2012). L'expérience corporelle, médiation entre sens pour l'élève et exigences pédagogiques. Objectivation par actimétrie de la corrélation entre la direction du jeu et les conations en badminton. Thèse de l'université d'Artois. Gomet, D. (2003). Badminton, de l'école aux associations. Amphora. Leveau, C. (2007). Le badminton en situation, « observer et intervenir ». Ed. EPS. Laffaye, G. (2011). Badminton, comprendre et progresser. Ed Chiron. Limouzin, P. & Wright, Y. (2000). Badminton, vers le haut niveau. Ed. Insep.</p>
<p>Langue de l'enseignement</p>	<p>Cet enseignement est proposé en français (100%)</p>
<p>Enseignants impliqués</p>	<p>Emilie Dieu, Thomas Blondeau</p>

L1 UE 3.2 Semestre 1 et 2	Basket-Ball Blocs de compétences 6.2
Responsables : Eric Devos, eric.devos@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	<p><u>Compétences certifiées</u> : Développer sa culture technique et technologique dans une activité de sports collectifs</p> <p><u>Attendus d'apprentissage</u> : Acquérir une expérience pratique et développer son niveau de performance dans l'APSA Basket-ball</p>
Descriptif du Contenu	<p><u>En pratique</u> : maîtrise des compétences et connaissances individuelles et collectives permettant d'évoluer dans l'APSA (conservation du ballon, occupation de l'espace, relation PB et NPB, jeu de contre-attaque et le jeu placé)</p> <p><u>En théorie</u> : historique, règlement, les programmes et les attentes institutionnelles et scolaires, les principes de jeu individuels et collectifs sur le jeu rapide et le jeu placé, les fondamentaux</p>
Compétences visées	<p><u>Compétences visées</u> :</p> <p>Niveau 1 : Rechercher le gain par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente de l'espace de jeu face à une défense organisée. Recueillir des informations pour élaborer le projet collectif.</p> <p>Niveau 2 : Rechercher le gain par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs fondés sur la vitesse d'exécution, l'utilisation de l'espace lointain et aérien et impliquant au moins deux partenaires. La défense réduit son espace de jeu</p> <p><u>Savoirs à construire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Savoir</u> : Identifier les indices pertinents pour aider à la prise de décision (lecture des postures significatives) Identifier les conditions d'une situation favorable pour agir sur le rapport de force Maîtriser les aspects réglementaires (Fautes, violations,) ▪ <u>Savoir-faire</u> : Maîtrise et gestion les alternatives (dribble, passe, tir) dans un milieu reposant sur des incertitudes Construire un code de circulation basé sur des trajets de joueurs et des trajectoires du ballon ▪ <u>Savoir-être</u> : Apporter sa contribution personnelle au sein d'un projet collectif partagé Accepter son rôle et son statut au sein de l'équipe Questionner et réorganiser le projet initial
Organisation pédagogique	<p>Nombre d'heures : 22h TD 9 à 10 séances pratiques de 2h 2 à 4 h de cours théoriques CM</p>
Modalités d'évaluation	<p>CC théorie : 1 contrôle continu théorie (Questions ouvertes + QCM règlement), 1h CC pratique : 1 contrôle continu pratique, 2h 2ème session (épreuve de rattrapage) : Théorie : 1 contrôle écrit sur table de 1h Précisions : Pas de 2ème session sur la pratique sauf pour les étudiants dispensés (repassent la pratique en septembre 2022)</p>
Pré-requis	Pratique scolaire éventuelle
Supports pédagogiques	<p>Ressources mises à disposition sur sakai Quizz interactif</p> <p>Bibliographie Basket-ball - De l'école aux associations - G. Bosc et T. Poulain Guide Pratique du Basket-Ball – G. Bosc Basket Performance – F. Jordane Le Basket-Ball ; Que sais-je ? - G. Bosc et R. Thomas</p>
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Eric Devos, Rémy Famchon, Elodie Deveycx

L1 UE 3.2 Semestre 1 et 2	FIT'ULCO Blocs de compétences Majeurs : 6, 7, Mineur : 2
Responsable : Nicolas Guilbert nicolas.guilbert@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cet enseignement vise à apporter aux étudiants les bases de la préparation physique , en ayant comme objet d'étude les qualités physiques, leur mesure et leur développement. Il apprendra également les étudiants à mieux « se connaître physiquement » en valorisant l'adoption d'un mode de vie en santé. Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation » Bloc 7 "Elaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive" (personne ou structure)
Descriptif du Contenu	L'enseignement FIT'ULCO est directement lié aux tests physiques de septembre vécus en STAPS par les étudiants lors de l'entrée en L1. Les étudiants seront amenés à construire leur « carte d'identité physique ». Les notions abordées en théorie sur 2 séances (minimum) porteront sur : le concept de préparation physique, la modélisation théorique des qualités physiques d'AUBERT et BLANCON, la fréquence cardiaque, son utilisation et ses limites, une sensibilisation à la nutrition, au suivi de son alimentation et à la dépense énergétique grâce à une application numérique. Les notions abordées en pratique sur 8 séances (minimum) porteront sur l'endurance aérobie, la force, la vitesse, l'approche prophylactique de l'entraînement et la souplesse. L'étudiant sera également amené à concevoir une séance de développement sur une qualité physique dite « défailante »
Compétences visées	<i>Compétences disciplinaires :</i> - Evaluer et interpréter son potentiel et ses limites physiques (qualités physiques) - Maitriser les paramètres de travail spécifiques aux différentes qualités physiques - Mettre en place une séance de préparation physique qui respecte les différents principes méthodologiques de l'entraînement - Concevoir un projet de développement physique personnel - Intervenir sur son propre corps pour produire des effets attendus et recherchés - Articuler et mobiliser les connaissances en sciences de la vie pour comprendre et décrire l'activité motrice du pratiquant <i>Compétences transversales :</i> - Analyser et synthétiser de données en vue de leur exploitation - Développer une argumentation avec esprit critique - Concevoir une séance - Construire un projet de transformation pour soi même - Rendre un travail universitaire mettant en avant l'analyse de résultats et des propositions
Organisation pédagogique	Cours en TD – Groupe de 36 étudiants Volume horaire total : 22 heures TD 2 à 3 séances théoriques TD de 2h (Volume total 4h à 6h / étudiant) 8 à 9 séances pratiques TD de 2h (Volume total 16h à 18h / étudiant) Possibilité d'1 séance support du CC pratique où l'étudiant est concepteur (2h / étudiant)
Modalités d'évaluation	1^{ère} session : 1 note CC Théorique et 1 notes CC pratique CC théorique : Dossier personnalisé à réaliser en binôme (2 spécialités sportives différentes) avec conception de programmes, de séances et l'élaboration possible d'une capsule vidéo. CC pratique : 50 % reposant sur les valeurs physiques des différentes qualités conditionnelles et de coordination et 50 % reposant sur la conception d'une séance de préparation physique travaillant une qualité physique dite conditionnelle 2^{ème} session : Théorie : Devoir écrit surveillé d'1 heure portant sur les notions abordées durant les 22 h TD Pratique : seconde session possible uniquement en septembre 2021 pour les étudiants en situation d'absence justifiée (ABJ)
Pré-requis	Connaissances de bases sur soi, son potentiel physique et le fonctionnement du corps humain dans la pratique physique (niveau Terminale).
Supports pédagogiques	« Préparation Physique » de F. AUBERT et T. BLANCON, Ed EPS, 2014 « La bible de la préparation Physique » de D. REISS et P. PREVOST, Ed Amphora 2013 « Guide des étirements Sportifs » de C. GEOFFROY, Ed Collection Sport +, 2005 « Les effets physiologiques de l'activité physique » de T. PAILLARD, Ed EPS 2016 « Méthode Cross training » d'A.BROUSSEAU DERVAL et S. GANNEAU, Ed 4 trainer, 2015 « Gainage pour le footballeur » de M. GAILLAUD et O. PAULY, Ed Amphora, 2010 « Préparation Physique Prophylaxie et Performance » de B. DEL MORAL, Ed physiques performance, 2018
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé uniquement en Français (100%)
Enseignants impliqués	Mehdi Belhouchat, Christophe Bouquillion, Nicolas Guilbert

UE 4.2 : Intervention par les APS

<p>L1 UE 4.2 Semestre 1 et 2</p>	<p align="center">FPP : Formation pré-professionnelle Blocs de compétences Majeur : 2, 5, 7, 8, Mineur : 1, 3, 4</p>
<p align="center">Responsable : Olivier Dieu, ULR 7369 URePSSS olivier.dieu@univ-littoral.fr</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>A travers une mise en stage dans une structure fédérale et/ou associative qui permet de faire le lien théorie-pratique, cette unité d'enseignement vise à acquérir les fondements en matière de stratégies d'intervention dans l'encadrement des APSA. A l'issue du module, l'étudiant sera capable de préparer une séance avec un cadre commun, d'animer un groupe restreint en toute sécurité, de faire une analyse sommaire d'un style pédagogique et/ou de la motricité d'un pratiquant.</p>
<p>Contenus</p>	<p>Contenus généraux de sciences de l'éducation appliqués à la mise en stage (Tâche, style et méthode pédagogique...) : mise en lien théorie-pratique à partir de séquence vidéo issues du stage lors des TD de FPP. Contenus spécifiques de l'intervention/animation dans une APSA de spécialité (gestion du temps, du groupe, du dispositif) : prise en main et/ou analyse de groupes restreints dans le cadre de la spé.</p>
<p>Compétences visées</p>	<p>A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Trouver un lieu de stage et établir une convention conforme (P Stage) lui permettant d'observer et/ou intervenir sur un groupe de préférence « débutant » sur la période définie. -Décrire son lieu de stage (analyse macroscopique : organigramme et fonctionnement de la structure, objectifs du groupe de pratiquants observés, caractéristiques générales des pratiquants observés...) -Identifier les composantes d'une situation d'apprentissage à partir d'un support vidéo et mettre en relation avec les effets pédagogiques recherchés -Analyser le style pédagogique de l'intervenant et le mettre en relation avec une méthode pédagogique et un contexte d'intervention -Animer des tâches en groupe restreint sous la responsabilité du tuteur ou dans le cadre de sa spécialité sportive sous la responsabilité de l'enseignant référent. - savoirs : connaître la typologie de description de tâche et l'effet des différents items, les méthodes pédagogiques et leurs finalités, les styles pédagogiques et leur impact sur l'activité du pratiquant (sciences de l'éducation). - savoirs faire : planifier une séquence avec un cadre, s'assumer devant un groupe restreint (voix, gestuelle...), recueillir des données (vidéo, audio) pour analyser l'intervention. Faire fonctionner des grilles d'analyse simple d'observation de l'intervenant et/ou des pratiquants. -savoir être : adopter une posture éthique dans la démarche d'intervention (ponctualité, tenue, langage, égalité de traitement...) <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p>Recueillir et analyser des données. Découvrir divers contextes (structures et/ou populations et/ou finalités) en lien avec l'intervention par les APS Assumer une prestation orale avec un diaporama dans un temps et devant un jury restreint</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire : FPP générale : 24h TD (10h S1 + 14h S2)</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Semestre 1 : session 1 et 2 : Ecrit à partir d'une analyse vidéo dans une APS tirée au sort (conventions, description du contexte et du groupe) 2 ECTS Semestre 2 : Session 1. C/TD : Soutenance orale de 10' (6' exposé / 4' entretien) avec support diaporama. Pour être autorisé à soutenir l'étudiant présentera sa fiche de suivi de stage et aura rendu ses conventions (avant le 01/12/2021). Le stage doit être terminé avant le 20/04. Dans le cas contraire, l'étudiant sera ABI et se présentera en 2^e session. Session 2. C/TD : Si le stage a été réalisé et convention signée. Soutenance de 6' avec support (diaporama) 4 ECTS</p>
<p>Prérequis</p>	<p>Une expérience dans l'encadrement (Club sportif ou association, BAFA, encadrement de centres aérés), sans être un prérequis nécessaire, sera une plus-value pour l'étudiant. L'assiduité en cours de sciences de l'éducation est une condition nécessaire à la réussite.</p>
<p>Supports pédagogiques</p>	<p>Astolfi J.P. (1987). Styles d'apprentissage et différenciation pédagogique, <i>Cahiers Pédagogiques</i> 254-255, 12-14. Develay, M. (1998). Didactique et pédagogie, in Jean-Claude Ruano-Borbalan, <i>Eduquer et Former</i>, Éditions Sciences humaines, 266 p. Dewey, J. (1913). <i>L'école et l'enfant</i> (1913), trad., Fabert, coll. Pédagogues du monde entier, 2004 ; <i>Expérience et éducation</i> (1938), trad., Armand Colin, 1968. De Landsheere, G. (1970). <i>Introduction à la recherche en éducation</i>. Bourrelie-Colin (3^e ed), 312 p. Giordan A., (1990). Apprendre, comprendre, s'approprier l'environnement. <i>Cahiers pédagogiques</i>, 312, 35-37. Houssaye, J. (1988). <i>Les pratiques pédagogiques</i>, Berne, Peter Lang, 1988. Morandi, F. (2005). <i>Pratiques et logiques en pédagogie</i>, Nathan, coll. Éducation en poche. La Garanderie A. (1980). <i>Les profils pédagogiques</i>, Paris : Centurion. Lesne, M. (1979). Travail pédagogique et formation d'adultes : éléments d'analyse. <i>Revue Française de Pédagogie</i> (46). 70-72 Rogers, C. (1969). <i>Liberté pour apprendre</i>, trad., Dunod, 1972. Vanlerberghe, G. (2007). La liberté accordée aux élèves par les étudiants en EPS en situation de pré-professionnalisation : contribution d'un modèle conatif à l'optimisation du curriculum enseignant. Thèse de l'université du Littoral.</p>
<p>Langue de l'enseignement</p>	<p>Français (100%)</p>
<p>Enseignants impliqués</p>	<p>Christophe Lamirand, Mehdi Belhouchat, Eric Devos, Olivier Dieu, Laurent Schimpf, Joel Meyers, Guillaume Engrand</p>

UE 5.2 : Projet Personnel et Professionnel (PPP) et Unité d'Ouverture (UOS)

L1 5.2 Semestre 1	PPP : Projet Personnel et Professionnel UOS : Unité d'Ouverture
Responsable : Rémy Hurdiel, ULR 7369 URePSSS remy.hurdiel@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à acquérir l'ensemble des formations offertes dans le cursus STAPS, les possibilités d'insertion professionnelle de ces filières et quelques moyens d'y parvenir.
Descriptif du Contenu	Les différents parcours de la filières STAPS et les familles de métier qui y sont rattachées. Outils d'insertion professionnel : lettre de motivation et CV. Outils de la langue française : orthographe et expression (Projet Voltaire).
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - <u>savoirs</u> : Connaître les différentes filières STAPS, de la Licence 1 au Master Connaître les principaux métiers affiliés à chacune de ces mentions Effectuer un choix argumenté de projet personnel et professionnel sur la filière STAPS en Licence 2 ^{ème} année. - <u>savoirs faire</u> : Réinvestir les compétences de langue (orthographe, expression) renforcées par le Projet Voltaire dans la rédaction de ces documents Collecter des informations auprès de professionnels de terrain issus d'une formation STAPS à propos de leur cursus et du métier qu'ils exercent. Chercher et effectuer un stage en milieu éducatif ou éducatif
Organisation pédagogique	Travail en autonomie
Modalités d'évaluation	Session 1. Dossier à remettre. Session 2. Oral, 15 min.
Pré-requis	Aucun.
Supports pédagogiques	Documentation du SUAIOIP (Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle)
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	Rémy Hurdiel

UE 6.2 : Anglais

L1 UE 7.2 Semestre 1 et 2	Anglais LANSAD
Secrétariat LANSAD - Site de Dunkerque : frederique.barbary@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Donner aux étudiants quelques outils de vocabulaire basique en anglais et ouvrir sur les thèmes liés au sport : sport et santé, sport et société, actualité du sport dans le monde anglophone etc...
Descriptif du Contenu	Semestre 1 : choix du thème plutôt axé sur : sports nouveaux, sports extrêmes, sports populaires. Semestre 2 : choix du thème plutôt axé sur : éducation sportive, 'Healthy lifestyle', anatomie.
Compétences visées	Entraînement aux compréhensions orale et écrite ; expressions orale et écrite. Méthodologie Entraînement aux CLES 1 et CLES 2
Organisation pédagogique	Volume total 24 h : TD de 2h en groupes de niveau.
Modalités d'évaluation	Contrôle Continu : Épreuve de compréhension écrite + épreuve de production orale + TAG travail en autonomie guidé (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL - plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO) Examen : Épreuve de compréhension orale + épreuve de production écrite : 1H30.
Pré-requis	Test de positionnement en ligne, à passer obligatoirement en début d'année.
Supports pédagogiques	Textes d'actualité / scientifiques, selon la répartition, et documents didactiques. Plateforme CRL.
Langue de l'enseignement	Anglais
Enseignants impliqués	Laura Hocquez, Gregory Marteel, Thomas Clipet, Sandrine Target, Stephen Bones, Sophie Mott, Isabelle Vandebroecke, Noémie Goudalle, Tiphaine Golliot, Stéphane Odoard